



Harcèlement moral au travail ?

Par **Tifa1**, le **06/05/2024** à **01:39**

Bonjour, je souhaite savoir si les propos de ma directrice : "si il faut que je la pourrisse je la pourrirai" sont des propos lié à de l'harcèlement moral. Si oui que dois-je faire ?

Merci de votre réponse.

Par **Marck.ESP**, le **06/05/2024** à **08:16**

Bonjour et bienvenue sur Legavox,

Le harcèlement est caractérisé par une récurrence des faits, qu'il faut pouvoir prouver.

Les propos de votre directrice que vous avez cités peuvent être interprétés comme une menace et peuvent être considérés comme du harcèlement moral si elles sont répétées et ont un impact négatif sur votre environnement de travail.

Dans un tel cas, il est important de se sentir aidé, prenez contact avec un syndicat représentatif, gardez une trace de tous les incidents, y compris les dates, les heures, les lieux, ce qui a été dit ou fait, et les témoins éventuels.

Si la situation ne s'améliore pas, vous devriez envisager de parler à votre département des ressources humaines ou à votre supérieur hiérarchique.

Par **miyako**, le **06/05/2024** à **08:40**

Bonjour,

[quote]

"si il faut que je la pourrisse je la pourrirai" sont des propos lié à de l'harcèlement moral.

[/quote]

Comme nous ne savons pas dans quel contexte cette phrase a été prononcée ,il est difficile de dire si c'est vraiment du harcèlement moral..IL faut conserver la preuve de ce propos et si

d'autres faites confirment ces propos ,il faut constituer un dossier solide ,avec si possible des témoins et des preuves .Ce genre de phrase peut constituer un début de preuve,si d'autres événements se produisent par la suite ou ont eu lieu avant .

Cordialement